MAIRIE de VOUILLON

11 Grand'rue 36100 VOUILLON

Tél: 02 54 49 03 09

Mail: mairie.vouillon@wanadoo.fr

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2024 N° 11-2024

Le Maire de Vouillon,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'arrêté N°12-2021 du 20 décembre 2021 portant définition des lignes directrices de gestion,

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de **Adjoint administratif principal de 2**ème classe est établi comme suit pour l'année 2024 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
		(préciser par examen s'il y a lieu)
CARNEIRO Céline	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe

<u>Article 2^{ème}</u>: Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3ème: Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Vouillon

Le 26 septembre 2024,

Le Maire, Yves PREVOT